



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le



\*18134747\*

de

28 AOUT 2018

au greffe du tribunal de commerce  
Greffier  
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0452 936 451

Dénomination

(en entier) : PRIME INVEST CONSULT

(en abrégé) :

Forme juridique : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 3 à 1090 Bruxelles

**Objet de l'acte : Erratum**

Lors de la publication de l'extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018, une erreur matérielle s'est glissée au sein du texte.

Le texte des décisions de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2018 doit être lu comme suit:

"Après avoir délibéré sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée, dans l'intérêt de la société, à l'unanimité des voix, prend les décisions suivantes:

**Renouvellement du mandat des administrateurs**

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur, avec effet à dater de ce jour pour une période qui prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2024, des personnes suivantes :

-Madame Elvira Popovici, domiciliée à Rue de l'Université 182, 2ème étage, France - 75007 Paris ;

-Monsieur Alexandru Bianu, domicilié à Rue de l'Université 182, 2ème étage, France - 75007 Paris.

Sauf décision contraire le mandat de Monsieur Alexandre Bianu et le mandat de Madame Elvira Popovici seront exercés à titre gratuit.

**Pouvoirs**

L'assemblée décide de donner tout pouvoir à Monsieur Joachim Colot ou/et Madame Cindy Torino ou tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy sc SCRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge.

Cindy Torino

Mandataire

**Documents déposés:**

- Procès-verbal des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale ordinaire;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité."

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/09/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).